

M. P. CRAHAY, Directeur
Direction des Monuments et des Sites
-AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2311/12/2001-124PU*Uccle-uc.03-intér.-extér-05crp.01
N/Réf. : GM/UCL1.1/s.381
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLE. Eglise Saint-Pierre. Travaux extérieurs et intérieurs. Avis de principe.
Dossier traité par Françoise Boelens.

En réponse à votre lettre du 16 novembre 2005, réceptionnée le 21 novembre, et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 décembre 2005, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

Pour ce qui concerne l'extérieur, la demande d'avis de principe porte sur différents travaux de remise en état, de réparation ou de restauration des façades et toitures qui, suite à un manque d'entretien général, présentent de nombreux problèmes de conservation. La DMS a fait un excellent rapport sur le dossier, auquel la CRMS souscrit entièrement. Les principales remarques auxquelles la demande de permis devra répondre, sont les suivantes :

- le dossier définitif doit comprendre un plan général localisant les différentes interventions projetées. Il doit être également complété avec des détails d'exécution et/ou des schémas d'interventions et des fiches techniques des traitements proposés.
- Lors de la restauration des pierres de la façade avant, l'objectif n'est pas d'obtenir un aspect « neuf ». Il n'est donc pas acceptable d'effacer les traces de vieillissement du parement. Dans ce cadre, le remplacement à l'identique des pierres sera évité au maximum. Seules les pierres qui présentent un réel danger pour le bâtiment (pour des raisons de stabilité ou parce qu'elles risquent d'engendrer d'autres problèmes) pourraient être remplacées. Dans la mesure du possible, les réparations par masticage (au mortier minéral) seront privilégiées, après approbation d'un essai par la DMS. L'enlèvement des croûtes d'encrassement sur la pierre se fera manuellement par simple grattage. Cette opération pourrait être « éventuellement complétée par une retaille fine à la main des pierres dégradées, qui pourraient de cette manière retrouver une dureté satisfaisante. Cette opération éviterait de devoir appliquer un durcisseur, traitement qui n'est pas encouragé par la CRMS.

Pour ce qui concerne la restauration des pierres naturelles, il serait également judicieux de documenter les restaurations antérieures, afin de mieux comprendre la pathologie de la façade (a-t-on, par exemple, rejointoyé la façade dans le passé avec un mortier trop dur ?).

La stabilisation du linteau de la fenêtre carrée doit être mieux motivée. Le type d'ancrage qui serait mis en œuvre lors de cette opération doit être documenté.

- Au cas où un rejointoyage s'imposerait, les mortiers à mettre en œuvre seront de type traditionnel à la chaux. Des produits de type sicaflex sont à proscrire.
- Un traitement des végétaux présent sur les façades avec un produit biocide adéquat doit être prévu.
- Les détails des travaux d'ardoiserie (revêtement derrière mur acrotère) doivent être fournis.
- Les détails de mise en œuvre de la nouvelle toiture en cuivre de la sacristie doivent être fournis. La CRMS demande toutefois de mieux motiver les motifs pour remplacer le recouvrement en zinc par du cuivre.
- Afin d'éviter que les déchets organiques continuent à boucher les goulottes, il est souhaitable de protéger dorénavant les chéneaux par un treillis ou un filet discrets.

Les travaux intérieurs comprennent trois volets : la peinture intérieure, la remise en état du chemin de croix et le renouvellement des appareils d'éclairage.

La CRMS se prononce de la manière suivantes sur les propositions faites à ce sujet.

1.Repeinture intérieure

L'étude stratigraphique qui constitue la base des propositions faites dans le dossier pour repeindre l'intérieur de l'église a été commandée par la DMS. Cette étude fait suite à des sondages stratigraphiques réalisés dans le vestibule de l'église, ainsi qu'à un rapport de l'IRPA sur la problématique des différentes mises en couleurs de l'intérieur. Malheureusement, la CRMS doit constater, tout comme la DMS, que l'étude n'atteint pas le niveau scientifique requis. Ainsi, bien qu'un grand nombre de sondages aient été réalisés, ceux-ci ont été traités individuellement. Les surpeints n'ont pas été situés dans le temps ou dans l'une ou l'autre période stylistique et il n'y a aucun lien avec les autres sondages. En outre, l'échelle stratigraphique pour observer la succession des couches manque, l'étude ne fait pas la distinction entre les couches de préparation et les couches de peinture et il n'a pas eu de sondage continu sur le développement complet d'un élément. En résumé, les conclusions sont peu convaincants et peu fiables (p.ex. certaines conclusions ne coïncident pas avec les photos anciennes) et la Commission ne peut, en conséquence, pas souscrire à la proposition de peinture qui découle de cette étude.

Bien que le CRMS déplore que l'étude stratigraphique n'ait pas permis de mieux documenter la succession des différentes mises en peinture de l'intérieur de l'église, elle comprend qu'il n'est pas possible d'envisager de refaire une nouvelle étude complète. Dès lors, elle souscrit à la proposition formulée par l'IRPA et la DMS de choisir comme époque de référence le dernier état intéressant et cohérent de l'église, réalisé probablement en 1952 et connu par une photo de 1971. Cet état de référence est cohérent et se justifie non seulement justifié par sa rapport au style néoclassique du bâtiment (à savoir un soubassement peint en imitation marbre pour le chœur et la nef et une couleur uniforme blanche pour le reste de l'église), mais également par rapport au dernières transformations importantes de l'église et au mobilier existant.

Toutefois, afin de pouvoir restituer ce décor, il doit être mieux documenté sur base de sondages complémentaires. Lorsque ces dégagements seront réalisés, la Commission propose de se réunir sur place pour évaluer s'il y a lieu de refaire les décors en faux-marbre à l'identique ou si ces peintures peuvent, éventuellement, être complètement dégagées et restaurées.

2. la remise en état du chemin de croix

Sur base des documents joints, la CRMS s'interroge sur la pertinence de restaurer le chemin de croix qui semble dans un état de conservation tout à fait acceptable. Une inspection préalable par un restaurateur/conservateur spécialisé en peinture sur toile devrait permettre de répondre à cette question.

3. Renouvellement des installations électriques

Dans son avis du 13 novembre 2001, la CRMS avait émis un avis défavorable sur un projet de renouvellement de l'éclairage de l'église. A cette occasion, elle préconisait de réaliser une étude historique pour documenter les différents modes d'éclairage qu'a connu l'église. Cette étude n'a pas encore été réalisée. La CRMS réitère donc cette demande. En outre, elle demande de veiller à la cohérence de l'ensemble par rapport à l'époque de référence déterminée pour la peinture de l'intérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président